



## La lettre n°11 avril 2013

### BERCK 2013 : J'Y ÉTAIS ! (par René Lotton)

La Rencontre

Berck 2013

Annuelle



Mon penchant naturel à l'introversion ne me pousse pas vraiment à me joindre spontanément à des groupes constitués ou à participer à des manifestations, aussi prometteuses soient-elles.

Mais l'amour du travail bien fait qui me caractérise

(mais si je vous assure ...) avait réussi à me convaincre de me rendre à cette Rencontre Annuelle de Genespoir à Berck-sur-Mer pour me frotter un peu à la réalité des gens (oui oui : c'est vous) pour qui je rédige cette Lettre (oui oui : c'est moi).

Vue de ma côte bretonne, Berck se situe loin, très loin là-bas dans le (Grand) Nord. Il doit y faire un temps de chien me disais-je en bourrant ma valise de gros pulls de laine et de chaussettes molletonnées.

Mais ... première fausse idée reçue : Berck c'est comme à la maison, il y fait beau plusieurs fois par jours, il n'y pleut que sur les imbéciles, le vent n'est qu'une petite brise marine et surtout, surtout on y trouve une magnifique plage de sable fin qui invite à y flâner pieds nus pendant des heures, comme celle du Sillon à Saint-Malo (c'est chez moi, mais vous l'aviez sans doute déjà compris).

Le décor est planté, mais que dire de tous ces gens en compagnie desquels je me suis retrouvé dès le vendredi soir devant une copieuse assiette de moules-frites ? Que dire en effet qui



pourrait qualifier cette assemblée cosmopolite de "Genespoiriens" chargée de sourires, de bonne humeur, de gentillesse, de convivialité et qui m'a accueilli comme un ami de vieille date à qui on donne des nouvelles de la famille et des enfants !

A ce stade de mon récit, je ne voudrais pas que mes élucubrations prennent la tournure d'une cérémonie des césars, mais vous ne couperez pas (tant pis pour vous) à la litanie des remerciements ...

Merci d'abord à Élisabeth et Thierry qui ont magistralement assuré l'organisation et la réussite de cette rencontre avec l'assistance logistique de quelques autres. Merci aux scientifiques qui, avec humilité, humour et pédagogie nous ont laissé entrevoir les prémices de grands progrès et sont restés tous le week end pour bavarder avec chacun. Merci à l'équipe de bénévoles, bretonne je crois (ne serais-ce pas du chauvinisme ?) qui a assuré la garde et les animations pour les enfants. Merci à la chorale Opaline, à Dominique et à ses acolytes jazzmen pour l'ambiance (presque fiévreuse), du samedi soir. Merci à celles et ceux qui quittent le Conseil d'Administration après avoir beaucoup donné, merci à ceux qui y entrent avec leur enthousiasme. Merci à Cécyle pour nous avoir associé à son combat du pot de terre (ou pas ...) contre le pot de fer. Merci à Bernard (à moins que ce soit Charles ?) pour sa drôlerie et son esprit d'entreprise ... comptable. Merci à Béatrice, la présidente de Genespoir, qui entre autres chose (... tant d'autres choses), sait affronter avec tact la vindicte de celui qui s'est senti offensé. Merci à ceux qui se dépensent sans compter pour que Genespoir soit ce qu'elle est, et surtout, merci à vous tous qui êtes venus avec votre gentillesse, avec vos inquiétudes parfois, et avec qui j'ai partagé une foultitude de grands moments ! Merci enfin à ceux qui n'ont pu être là mais qui auraient bien aimé et qui, c'est promis, viendront l'année prochaine à moins d'être totalement introvertis. Comme dans toute déclinaison remerciative<sup>©</sup>, j'en oublie sans doute, mais qu'il me soit pardonné : vous étiez si nombreux !

Mais vous, au fait : comment avez-vous vécu cette rencontre ? Faites nous part de vos commentaires en quelques mots à [redaction.genespoir@mail.com](mailto:redaction.genespoir@mail.com)

## L'OPÉRATION PAMPLEMOUSSE



Le 25 mai prochain à 20h15, la [Comédie du Pamplemousse](#), en coproduction avec la compagnie [Les Entre-Parleurs](#), présentera sa 18<sup>ème</sup> création intitulée "Le Ravissement d'Adèle" de Rémi De Vos, mise en scène par Micha Herzog, au théâtre Saint-Léon, [11 place Cardinal Amette](#) à 75015 Paris. Ce spectacle sera donné au profit de Genespoir et de deux autres associations auxquelles sera reversé le montant des entrées vendues par chacune d'elles.

**Il est donc important que nous nous mobilisions tous** pour venir nombreux applaudir la troupe et apporter notre soutien à Genespoir. Si vous n'êtes pas disponible le 25 mai, sachez que la pièce sera également jouée les 23, 24 mai à 20h15 et le 26 mai à 15h30.

- Réservation en ligne : [cliquer sur ce lien](#)

- Réservation par courrier postal : imprimez, complétez et renvoyez [ce coupon](#)

## **DÉFENDEZ VOS DROITS !** (par Cécyle Jung)

### **Appel à témoignages pour saisir le Défenseur des droits**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR  
DES DROITS**  
defenseurdesdroits.fr



Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante qui peut être saisie de tout litige avec une administration, caractéristique d'un mauvais fonctionnement ou d'une discrimination de la part de toute personne morale privée

ou publique.

Je l'ai saisi pour un problème de mauvais fonctionnement de la MDPH-75. Ma demande est en cours d'instruction mais l'accueil qu'elle a reçu m'invite à vous encourager à saisir cette autorité dès que vous avez confronté à un mauvais fonctionnement administratif ou à une discrimination en lien avec le handicap.

Vous trouverez toutes les informations utiles en vous connectant [sur cette page](#).

Par ailleurs, et de manière urgente, si vous avez, ou avez eu, un problème de délais anormal (le délai légal d'instruction est de 2 mois), de mauvais traitement de votre dossier, de procédure abusive, de mauvaise information ou autres de la part d'une MDPH : envoyer moi vos témoignages à [cecyle.jung@gmail.com](mailto:cecyle.jung@gmail.com), je les ferai suivre aux services du Défenseur des droits intéressés par ces questions et qui traite déjà ma réclamation.

## **DES OFFRES D'EMPLOI**

Avis du Ministère de la Justice pour le recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2013. La date limite de dépôt des inscriptions est fixée au 15 avril 2013. Toutes [les informations ici](#).

## **DES CLUBS INFORMATIQUES POUR DÉFICIENTS VISUELS**

L'Association Valentin Haüy met en place de nombreux clubs "[nouvelles technologies et informatique](#)" pour déficients visuels partout en France. Ces structures spécifiques ne représentent pas moins d'une cinquantaine de Comités régionaux et locaux qui sont ouverts à toute personne confrontée à un problème de déficience visuelle, sans limite d'âge, quelle que soit son handicap visuel et quel que soit son niveau de départ.

Les formateurs voyants ou non-voyants des Clubs nouvelles technologies et informatique adaptée construisent avec chaque stagiaire un programme de formation individualisé pour lui permettre d'utiliser l'ordinateur, d'accéder à Internet, d'écrire, de lire, d'imprimer des emails et des documents, de consulter des journaux en ligne et des CD-ROM, ...

Si vous êtes intéressé par une telle structure et surtout savoir si ce type de club existe dans votre région ou dans votre ville, l'association Valentin Haüy a mis en ligne une page internet reprenant toutes les informations utiles mais aussi un dépliant téléchargeable relatif aux Clubs nouvelles technologies et informatique adaptée. Sachez également que si vous aussi vous désirez créer un club d'informatique vous pouvez écrire à Clubs d'informatique AVH, 5 rue Duroc, 75343 Paris Cedex 07 ou envoyer un e-mail à [coordination.clubinformatique@avh.asso.fr](mailto:coordination.clubinformatique@avh.asso.fr).

## L'ACCUEIL D'UN ÉLÈVE DÉFICIENT VISUEL



Le "Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle" n'a pas été modifié depuis sa mise à jour en 2004, mais il est toujours d'actualité. Ce guide édité par le ministère de l'Éducation Nationale traite de la scolarisation des élèves déficients visuels, malvoyants et aveugles (ou non-voyants). De nombreux aspects sont communs, d'autres y sont abordés de manière différenciée. Son objectif est de lever l'inquiétude que provoque parfois chez les enseignants l'arrivée d'un élève déficient visuel en donnant d'abord quelques indications susceptibles de mieux le connaître, puis en apportant des pistes pédagogiques et techniques. [Télécharger le guide](#).

## LA RETRAITE ANTICIPÉE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



Les travailleurs handicapés peuvent, sous certaines conditions, prendre une retraite anticipée ou bénéficier d'une majoration de leur retraite. Or, d'après le [Conseil d'orientation des retraites](#), en 2011 un peu plus de 1 000 personnes seulement ont pu prendre leur retraite de façon anticipée au titre de leur handicap à la Caisse nationale d'assurance vieillesse. "Le faible nombre de bénéficiaires peut s'expliquer à la fois par l'exigence d'un taux d'incapacité permanente de handicap élevé et par celle d'une durée de handicap aussi longue que la durée d'assurance exigée", note-t-il, dans [son rapport annuel](#), rendu public le 22 janvier dernier et qui servira de base de travail à la grande concertation sur les retraites que le gouvernement va engager au printemps.

*"La tendance est à la baisse des départs les plus précoces et à l'augmentation des départs à 59 ou 60 ans, en raison de l'allongement de la durée d'assurance exigée (pour tous les travailleurs) et donc de la durée de handicap requise",* précise le COR.

À 60 ans, le travailleur handicapé peut partir à la retraite. Il perçoit alors sa pension de retraite pour inaptitude au taux plein de 50 % :

- si son montant est inférieur à l'AAH : celle-ci est maintenue, mais réduite du montant des pensions de vieillesse,
- si son montant est supérieur à l'AAH : celle-ci est supprimée.

Pour bénéficier de la retraite anticipée, le travailleur handicapé doit en faire la demande à la caisse de retraite de son dernier régime d'affiliation. S'il remplit les conditions d'éligibilité, la caisse de retraite validera sa demande et lui communiquera un calcul estimatif de la pension de retraite. Le montant de la pension est alors calculé dans les conditions de droit commun, mais il comporte en plus deux avantages : il est systématiquement calculé sur la base du taux plein et il peut être majoré.